



LARGOTEC'INFOS

Laboratoire de recherche sur la gouvernance publique, territoire et communication
Université Paris-Est

Mars 2010, n°7

Éditorial

À propos de l'interdisciplinarité

Quel que soit le vocable employé – interdisciplinarité, transdisciplinarité, multidisciplinarité... - la réalité sous-jacente n'a pas bonne presse dans l'Université française.

Au mieux il s'agirait d'un ectoplasme, au pire d'une prétentieuse mystification. Pour paraphraser Bernard Shaw : faute de parvenir à être spécialiste de quelque chose on s'autoproclamerait spécialiste de tout... et donc de rien. Et on cèderait au vertige de la pensée totalisante.

Il y a du vrai dans la critique et donc dans l'attachement aux bons vieux champs disciplinaires. Chaque discipline a sa logique et sa boîte à outils conceptuelle qui demandent un long apprentissage et un maniement rigoureux avant de parvenir à les bien maîtriser. Sauf à être un génie – ce qui est tout de même rare – on ne peut devenir, simultanément, un bon juriste, un bon sociologue, un bon historien...et quiconque s'est un peu frotté à de la discipline différente sait bien les difficultés et les dangers de l'opération : on ne parle pas la même langue et même les concepts identiques ne véhiculent pas forcément un contenu similaire.

Il n'en reste pas moins – étonnant mystère... ! – que les langues sont traductibles entre elles et que, sans que chacun doive renoncer à sa rigueur disciplinaire, il n'est pas interdit de se pencher, avec d'autres, sur des objets communs. C'est même, peut être, plutôt recommandé quand il s'agit d'objets complexes et donc à fort potentiel heuristique : la gouvernance par exemple ! Dans ce cas en effet, aucune démarche méthodologique ne peut prétendre, à elle seule, épuiser lesdits objets.

Et ce n'est pas faire injure à la raison. Si, en effet, la raison est une, les rationalités sont diverses et complémentaires. Pour la simple...raison qu'elles ont, chacune, un mode de fonctionnement spécifique donc partiel et insuffisant. Ce que développe remarquablement un philosophe contemporain, Francis Jacques. La rationalité scientifique, explique-t-il fonctionne sur le mode du problème, la rationalité philosophique sur le mode de l'interrogation, la rationalité poétique sur le mode de l'énigme, la rationalité théologique sur le mode du mystère... Et chacune a son efficience : la solution pour la science, la signification pour la philosophie, le dévoilement pour la poésie, l'élucidation pour la théologie...Mais chacune de ces démarches laisse ainsi un reliquat, un résidu, qu'il appartient, précisément, aux autres de reprendre. Et c'est souvent de ces reprises que surgit, au détour d'un chemin de traverse, une luminosité nouvelle ou une perspective insoupçonnée.

Moyennant quoi, si l'on suit notre philosophe, la priorité de notre époque serait de transcender les enclosures de la spécialisation et de refonder « la globalité de l'ego interrogans ».

Vaste programme, dira-t-on ! Et il est certes, on l'a vu, impossible « en ego » mais plus facile, certainement, « en labo ».

Pierre Henri Chalvidan, Directeur adjoint du Largotec

LES SÉMINAIRES DU LARGOTEC

Les lundis du Largotec

Le 24 novembre 2009

- Séance spéciale avec Frédérique Pigeyre, assessseure à la recherche de l'université Paris Est Créteil : *Présentation de la politique scientifique de l'Université* et débat avec les membres du laboratoire.

Le 8 février 2010

- « *Questions autour de la LOLF (la Loi organique relative aux lois de finances)* », présentation par Alain Billon, discutant Yves Palau.

Le 15 mars 2010

- « *LOLF et politique d'évaluation. L'exemple de l'éducation* », présentation par Xavier Pons, discutant Yves Palau

Les journées d'études

Le 12 octobre 2009

2^{ème} séance du cycle de théorie politique organisé conjointement par des collègues du laboratoire ESO-RESO (UMR Rennes 2-CNRS), de Espaces, éthiques et politiques (EEP-IHA/EA 4118) de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et du LARGOTEC (EA 4688)

- « *Les impensés de la gouvernance : la pertinence de la participation de la société civile* », présentation par Sophia Mappa, discutant Pierre-Henri Chalvidan
- « *Société civile et demos global* », présentation par Pierre Vercauteren, discutant Yves Palau

Le 15 février 2010

« *Le pensé, l'impensé et l'impensable de la société civile* » présentation par Pierre-Henri Chalvidan, discutant Sophia Mappa

- « *Les enjeux liés aux définitions de la société civile* », présentation par Thierry Brugvin, discutant Pierre Vercauteren

DOSSIER « LA PLURISCIPLINARITÉ DANS LE TRAVAIL DE RECHERCHE »

Comment Thierry Brugvin, Yves Palau, Cédric Groulier, Xavier Pons, François-Gabriel Roussel, Vincent de Briant, Christian Simon, Sophia Mappa, Béatrice Barbusse et Dominique Glaymann, chercheurs au Largetec, voient-ils la pluridisciplinarité, une des caractéristiques de notre laboratoire ? Voici leurs réflexions (dans l'ordre ci-dessus).

Les disciplines et les thèmes spécifiques de recherche ?

- La **sociologie politique**.
- La **science politique**. Objets de recherche « partagés » par d'autres disciplines : la gouvernance publique, la transformation des États et des modes de gouvernement.
- Le **droit public**. Recherches portant sur cette matière : droit des collectivités territoriales, contentieux administratif, « actes internes » des administrations.... Autres recherches en théorie du droit, et plus spécialement sur la notion de normativité.
- Les **sciences de l'éducation**. Thèmes de recherche : sociologie des politiques éducatives, transformations des États et gouvernance publique en éducation, évaluation des systèmes éducatifs, réformes des administrations scolaires, professions et experts dans l'action publique, instruments d'action publique et modes de régulation, connaissances et action publique.
- Les **sciences de l'information et de la communication** (après une reconversion il y a 15 ans, étant médiéviste de formation). Travaux de recherche inscrits dans la démarche constructiviste et portant essentiellement sur la construction des réalités collectives : étude de la construction d'images identitaires à travers l'historique d'une campagne publicitaire ; approche de l'insaisissable concept d'État dans les relations internationales ; approche de la problématique question de l'identité ; analyse de clichés identitaires dans le cadre de campagnes de communication d'une entreprise publique à l'occasion d'événements de masse. Interrogation sur la construction des réalités collectives et individuelles, de manière à la fois pratique et théorique ayant abouti l'an dernier à la publication d'un livre synthétique. Travail actuel sur l'actualité des approches constructivistes, pour l'analyse de représentations sociales, professionnelles et politiques.
- **Le droit public, les finances publiques et la science administrative**. Thèmes de recherche : administration locale, relations entre personnes publiques, médiation.
- La **comptabilité** (sciences de gestion). Trois axes de recherche : les normes comptables (notamment internationales : IFRS), l'enseignement de la comptabilité (avec recherche sur l'alternance) et la doctrine comptable.
- La **philosophie politique, l'histoire, l'anthropologie et la sociologie**. Thèmes de recherche : l'exploration des cultures et des différences culturelles et leur impact dans l'institution du social, du politique, de l'économique, ainsi que d'autres sous-champs sociaux. Terrains privilégiés : différents pays européens (France, Belgique, Grèce) et Africains (Sénégal, Mauritanie, Mali). Exploration en cours des politiques de gouvernance au Nord et au Sud, avec une focalisation particulière sur l'institution du pouvoir au niveau local et central et les fondements de l'individu et de la société civile.
- La **sociologie**. Axes de recherche : le sport professionnel, la professionnalisation du sport, la gouvernance du sport, le management des ressources humaines en environnement organisationnel, la relation formation-emploi. Recherches en cours : Les stages des étudiants post-bac, les effets de l'engagement bénévole sur l'insertion professionnelle des jeunes » (enquête en collaboration avec le Centre d'Étude de l'Emploi pour le Haut-commissariat à la Jeunesse).
- La **sociologie**. Thèmes de recherche : les transformations du système d'emploi, les marges de l'emploi salarié (intérim, stages...), les transitions de professionnelles (l'insertion des jeunes et l'emploi des seniors notamment).

Ce qui a attiré chacun(e) vers sa discipline ?

- Analyser les causes mondiales à l'origine de la pauvreté des PED.
- La science politique est une discipline « ouverte » et pluraliste certains l'écrivent même au pluriel et c'est là une des raisons de mon attirance pour elle. Elle apparaît comme un carrefour, un point de contact au sein duquel l'histoire, le droit, la sociologie, l'anthropologie, les sciences de l'information et de la communication, notamment, peuvent se rencontrer et parfois réorienter leurs objets de recherche et leurs méthodes.
- Si je le savais... !
- C'est finalement la dernière discipline que j'ai rencontrée dans ma scolarité universitaire après la sociologie et la science politique, par le biais de thèmes de recherches m'amenant à travailler sur le secteur de l'éducation, et donc à dialoguer avec les recherches de cette discipline, puis à être reconnu par ses membres.
- C'est le fait d'y trouver les réponses à des questions que je me posais parfois depuis longtemps, mais aussi et surtout la formulation rationnelle et intelligible d'intuitions que j'avais sur des points relevant de la vie privée comme de la vie sociale. Intellectuellement, je me définirais aujourd'hui au travers du constructivisme et du systémisme : ces deux démarches permettent une compréhension qui me semble satisfaisante des phénomènes personnels et sociaux.
- Les objets de recherche rendent nécessaire une approche en apparence pluridisciplinaire. Maintenant si on prend en considération les matières de l'agrégation de droit public, elles comprennent les finances publiques et la science administrative.
- Mes études de droit et de gestion en parallèle plus celles d'expertise comptable.
- Ses objets (la société, les interactions interindividuelles, les règles du jeu social...) et ses méthodes versus ceux et celles utilisées en Économie. Une discipline qui n'est pas désincarnée et qui n'est pas dénuée d'utilité pour un praticien où les méthodes qualitatives peuvent mettre au jour toute la complexité du social au-delà des apparences, mais aussi parce « qu'elle nous fait voir sous un jour nouveau ce monde même où se vivent nos vies. » (P.-L. Berger, *Invitation à la sociologie*, La Découverte, 2006) et donc qu'au fond elle peut ouvrir nos consciences sur une multitude de phénomènes cachés.
- C'est d'abord la curiosité poussant à comprendre le fonctionnement et les changements de la société dans laquelle je vis. Ce sont ensuite les apports intellectuels de très nombreux auteurs et ouvrages sociologiques. C'est enfin la possibilité qu'ouvre cette discipline de multiplier les approches et les outils ainsi que de franchir la frontière avec des disciplines proches (l'économie, l'histoire, la psychologie ou le droit).

Quelle place chacun(e) accorde à la pluridisciplinarité dans ses recherches ?

- Une place majeure, mais c'est délicat.
- La pluridisciplinarité n'est pas un luxe mais constitue un moteur essentiel de progrès des connaissances et même de « révolution » scientifique au sens que Thomas Kuhn donne à ce terme. Il est indispensable de se « frotter » aux autres, non par une sorte de tourisme scientifique, mais par un dialogue permanent qui permet de construire dialectiquement les objets de nos recherches et de les analyser. Il ne faut en effet pas oublier que les disciplines ne sont pas une fin de la démarche scientifique mais un moyen, un poste d'observation. Il est donc indispensable pour affiner notre regard de prendre connaissance des acquis des autres disciplines, de les discuter, d'en débattre avec elles et le cas échéant de les intégrer.
- C'est un éclairage toujours utile sur sa propre discipline. Dans mes travaux en droit administratif, je m'intéresse à la science administrative, à la sociologie, et il est évident

qu'on peut difficilement conduire des recherches en théorie du droit sans jeter un œil à la science politique, à la philosophie, etc. La pluridisciplinarité est nécessaire si l'on veut avoir une approche plus globale d'un phénomène ; elle est d'ailleurs inhérente à toute démarche visant à penser la complexité.

- Elle est tout simplement au cœur de mon projet global de recherche actuel qui consiste à faire dialoguer les cadres théoriques de l'analyse des politiques publiques en science politique avec les travaux existants en sociologie et sciences de l'éducation afin de développer une sociologie générale de l'action publique en éducation, qui fait encore défaut aujourd'hui.
- Mon livre *Dans le Labyrinthe des Réalités - la Réalité du Réel au Temps du Virtuel* - , qui est un prolongement du constructivisme (et particulièrement de l'œuvre de Paul Watzlawick) répond bien à cette question : il fait référence à la physique cantique, à la littérature, à des concepts de politique nationale et internationale, à la psychanalyse, tout en faisant le point sur les métavers (mondes virtuels) aujourd'hui.
- La pluridisciplinarité est première au sens où tous mes objets de recherche sont communs à plusieurs disciplines et qu'elle est particulièrement féconde sur le plan de la recherche. S'agissant du même objet, la pluridisciplinarité permet de comparer leurs approches et de tenter de les rendre « cohérentes » entre elles. Ainsi, la « régulation croisée » mise en évidence depuis au moins 30 ans en science administrative n'a pas d'équivalent en droit. D'où mes travaux de recherche sur l'action commune et la co-administration et « l'invention » de la notion d' « acteurs juridiques », comme conséquence nécessaire de ces recherches. Banale en sociologie, la notion d'acteur est ignorée du droit alors qu'elle correspond à toute une série d'hypothèses où le droit donne un rôle et une portée juridique à tout un ensemble de personnes morales ou physiques. Il ne sait cependant pas les désigner fonctionnellement, ne connaissant pour l'essentiel que la notion d'« auteur » d'un acte. Nul besoin dès lors de forger une terminologie nouvelle. La notion d'acteur peut très bien être utilisée en droit, à condition de préciser qu'est *acteur juridique* celui dont l'expression de la volonté est « sanctionnée » juridiquement. C'est bien entendu le cas de l'auteur d'un acte, mais c'est aussi très souvent le cas de celui qui est consulté ou associé à l'élaboration de l'acte, quand la formalité est considérée comme « substantielle » par la jurisprudence. Il en résulte une toute autre représentation de la « répartition des compétences » entre personnes publiques, plus conforme dans ce cas au modèle forgé en science administrative ou en sociologie de la « régulation croisée ».
- Une place très importante car on dit « que la comptabilité est l'algèbre du droit ». Donc la pluridisciplinarité est fondamentale pour faire comprendre les interférences : droit/micro-économie/comptabilité.
- Mes recherches sont **interdisciplinaires** dans le sens où les démarches et les outils de plusieurs disciplines se trouvent intégrées dans une seule démarche. Ce qui ne saurait être autrement lorsqu'il s'agit d'une seule personne. De toute évidence, une telle démarche est souvent contestée par les tenants des orthodoxies disciplinaires.
- Elle est **tout le temps présente** en raison de ma formation d'économiste qui m'amène à confronter le point de vue économique et sociologique mais aussi en raison de ma formation normalienne où la pluridisciplinarité est un passage obligé pour l'apprentissage des sciences sociales (sociologie, histoire et économie). En raison également de la démarche sociologique qui ne cesse de se nourrir des résultats issus de disciplines comme l'histoire, la philosophie, les sciences politiques, l'économie, la démographie, la psychosociologie...
- Comme l'explique notamment Edgar Morin, les réalités sociales sont trop **complexes** pour pouvoir être saisies par des analyses monodisciplinaires nées d'un compartiment des savoirs, notamment en sciences humaines, de plus en plus appauvrissant. Pour autant, la difficulté est

de préserver la richesse aussi bien conceptuelle que méthodologique des différentes sciences sociales et humaines tout en gagnant en pertinence grâce à leur confrontation et à la transgression de frontières que ne justifient souvent que des questions de pouvoir ou de formalisme.

Quel apport chacun(e) attribue aux échanges avec les chercheurs d'autres disciplines dans le cadre du Largotec ?

- J'apprécie ces échanges.
- Cet apport me paraît déterminant. Le Largotec s'est construit sur un projet interdisciplinaire qui constitue son identité au même titre que son objet de recherche. Notre objet de recherche, la gouvernance, impliquant l'interdisciplinarité. Cela représente une difficulté, une chance et pose une exigence particulière. Une difficulté, car le dialogue permanent entre nous nécessite une clarification de la signification des concepts et des termes que nous utilisons, ce qui est d'autant plus complexe que les mots sont souvent les mêmes. Ce travail permanent sur et autour des concepts est un pré-requis que les autres laboratoires n'ont pas – ou moins – à faire. Mais cette difficulté constitue aussi une chance pour chacune de nos disciplines car elle nous oblige à interroger nos concepts et le sens que nous leur donnons. Ce renouvellement permanent, cette émulation scientifique sont une caractéristique du Largotec. Mais cela représente aussi une exigence particulière : être capable de concilier l'approfondissement de la recherche au sein de chacune de nos disciplines avec le dialogue interdisciplinaire, notre conviction étant que l'un et l'autre se construisent dialectiquement par agrégation.
- Au-delà d'enrichir ses connaissances et élargir son champ de réflexion, ces échanges permettent justement d'avoir le point de vue d'un spécialiste d'une autre discipline, pour ne pas se méprendre sur le sens de théories, travaux, etc. que l'on utiliserait pour ses propres recherches (la pluridisciplinarité supposerait-elle nécessairement de ne pas la pratiquer seul ?). C'est aussi une bonne manière de mesurer le degré de communicabilité de nos travaux : même s'ils peuvent s'adresser *a priori* à des spécialistes de notre discipline, il seront encore plus accessibles si des non spécialistes en saisissent le sens et l'intérêt. Enfin, de manière générale, il est toujours très instructif de savoir comment est perçue sa discipline, « de l'extérieur » : cela permet de corriger des « tics » d'initiés, et quelquefois d'éviter une certaine circularité de la pensée !
- Mon poste étant rattaché, notamment pour le volet enseignement et formation, à l'IUFM de Créteil (ce qui est pour moi une opportunité de plus de rester en contact régulier avec les acteurs et enjeux du système éducatif français), mes échanges avec les chercheurs du Largotec, mais aussi la vie du laboratoire et les projets communs que nous mettons en œuvre (colloque sur les stages, éventuelles recherches sur l'État éducateur et la Lolf) sont pour moi une occasion privilégiée de réfléchir à des cadres d'analyse plus généraux que ceux développés par les chercheurs qui se consacrent (souvent exclusivement) au secteur de l'éducation. C'est donc « un bol d'air théorique » en quelque sorte.
- Difficile de répondre.
- On ne peut jamais savoir si ces échanges seront ou non productifs. C'est en revanche un parti pris méthodologique, dès lors que mes recherches se nourrissent des connaissances accumulées dans les disciplines représentées au Largotec.
- Leur expérience dans chacune de leur discipline et les échanges sur des thèmes fédérateurs pour enrichir chacune de nos recherches.
- Elle est précieuse en dépit des narcissismes disciplinaires et des spécialisations.
- Personnellement, j'apprends toujours.

- Un apport positif même si au départ on peut avoir le sentiment qu'il y a des différences de regard inconciliables. On constate en effet rapidement que nous n'avons pas la même manière d'aborder les problématiques ni de les résoudre. Positif car il oblige le chercheur à interroger ses propres concepts, matériaux et méthodes et même objet de recherche et donc à sortir d'une approche trop spécialisée. Positif car il enrichit forcément la réflexion et l'analyse. Cela donne de la distance par rapport à son propre travail et peut amener à découvrir de nouvelles pistes de recherche auxquelles nous n'aurions pas pensé sans confrontation disciplinaire.
- C'est non seulement un moyen d'échanger des réflexions et des approches souvent différentes, mais aussi une source de réflexion sur ses propres recherches car on est fortement incité à interroger les concepts et les méthodes que l'on emploie, mais aussi à reconsidérer ses hypothèses et ses pistes de travail. La richesse est double : à travers ce qu'apportent les autres chercheurs, en obligeant à clarifier et préciser ses propos pour être audible par eux.

Pratiquez-vous l'interdisciplinarité ? Sur quel(s) thème(s) ? Si non, pourquoi ?

- Sur les questions d'économie politique internationale en particulier et la mondialisation.
- Je pratique l'interdisciplinarité sur mes différents objets de recherche, notamment avec des juristes et des historiens, dont les apports sont indispensables pour analyser les transformations des modes de gouvernementalité et de l'État. Le dernier exemple en date est celui d'une journée d'études qui vient de se tenir à l'université catholique de Louvain et consacrée aux modes d'expression de la citoyenneté dans l'Union européenne. Elle a regroupé politologues, juristes et historiens, mis en lumière la diversité des approches et la nécessité de les connaître pour progresser dans ses propres recherches disciplinaires.
- Inter et non pluri ? C'est-à-dire travailler ensemble sur des thèmes donnés, et non simplement en parallèle ? J'avoue n'avoir eu, en général, que l'occasion de faire de la pluridisciplinarité. Les recherches que j'ai pu mener en parallèle avec des chercheurs d'autres disciplines (sociologues, économistes, philosophes...) ont toujours consisté en des travaux isolés et ensuite juxtaposés dans une opération de synthèse qui avait justement pour objet de construire la dimension interdisciplinaire de ladite recherche. Toutefois, une recherche conduite en 2008-2009 sur le thème de la Force normative, avec des juristes non publicistes (pour un juriste, c'est déjà de la pluridisciplinarité !), m'a sans doute fait approcher une forme d'interdisciplinarité, puisque nous avons cherché à travailler de concert sur certains points de nos travaux, et n'en sommes pas restés à de la juxtaposition.
- Oui je pratique l'interdisciplinarité constamment en interrogeant des objets éducatifs avec les cadres d'analyse de la science politique, des sciences de l'éducation et de la sociologie, le tout en essayant de respecter la grammaire de chaque discipline.
- Pour moi, elle est essentielle, d'autant que, dans les années 80, François Kourilsky, alors DG du CNRS, m'avait encouragé à chercher dans l'interdisciplinarité, lieux de création et d'innovation.
- Comment faire autrement ? Je viens de rédiger un article pour la revue *Pouvoirs locaux*, consacré au *fédéralisme administratif*. Les juristes en France n'étudient pas le fédéralisme dans la sphère publique. C'est devenu le monopole des « politistes », mais qui eux-mêmes ne sont pas toujours « outillés » pour l'aborder. Il est en effet impossible de l'étudier sans l'aborder sous l'angle juridique et politique. La volonté d'autonomisation réciproque du droit et de la science politique constitue dans ce cas, une « perte de connaissances », d'emblée mesurable dans le cas français. Une bibliothèque comme celle du Panthéon ne possède guère plus d'une centaine d'ouvrages en français sur le fédéralisme.

- Oui. Sur les thèmes du droit et de la comptabilité : les sources, la normalisation, le cadre conceptuel, les principes comptables, l'audit légal.
- Tous mes thèmes de recherche sont abordés d'une manière interdisciplinaire.
- Mes recherches sur le travail et sur l'emploi franchissent souvent la frontière de l'économie en relevant de ce que l'on pourrait nommer la socio-économie. Par ailleurs, le recul historique est un enrichissement essentiel pour étudier les mutations en cours, comme le montrent par exemple les travaux de Robert Castel sur l'histoire du salariat.

Autres réflexions autour de la pluridisciplinarité.

C. Groulier : « C'est un exercice exigeant, difficile. C'est un art ! Faire de l'interdisciplinarité ne doit pas conduire à l'appauvrissement et à la « moyennisation » de la recherche individuelle. Je pense qu'il faut déjà être un bon spécialiste pour s'engager dans la pluridisciplinarité, justement pour être le meilleur ambassadeur de sa discipline auprès des autres. »

X. Pons : « Le fait d'interroger des objets identiques à plusieurs disciplines, qui partagent d'ailleurs le plus souvent les mêmes méthodes de recherche, ne m'invite guère finalement à distinguer pluridisciplinarité et interdisciplinarité. Ma démarche est fondamentalement pluridisciplinaire et elle m'amène à faire dialoguer des auteurs de disciplines différentes sur des objets empiriques communs. »

F.-G. Roussel : « Les détracteurs de la pluridisciplinarité l'accuse, à tort, de "bricolage", souvent pour défendre le territoire d'une discipline. Mais son avantage est double : d'un côté, comme je l'ai dit, c'est un lieu de création et d'innovation ; de l'autre, c'est le meilleur moyen de neutraliser les écoles de pensée qui stérilisent souvent les débats de manière clanique et dogmatique ».

V. de Briant : « La pluridisciplinarité est un combat, mais on se trompe souvent d'adversaire à son propos, notamment quand il s'agit de l'approche disciplinaire, la seule qui ait vraiment les faveurs académiques. De ce fait, ceux qui pratiquent la pluridisciplinarité doivent s'en cacher ou prétendre le contraire, même quand à l'évidence leur discipline est composite. On l'a déjà vu pour le droit public, mais on pourrait en dire autant *des* sciences politiques, ou *des* sciences de l'éducation, qui ont néanmoins les unes et les autres le "bon goût" de s'écrire désormais au pluriel. De plus pratiquer la pluridisciplinarité n'est pas abandonner une discipline ou en inventer une nouvelle, c'est d'abord et avant tout "nourrir" sa propre discipline. Elle devrait à ce titre faire partie des "règles" ordinaires de la méthode scientifique. Même en science il n'est pas interdit de rêver. »

C. Simon : « Je pense que le mot "pluridisciplinarité" a été entendu dans ce questionnaire comme "échange et interaction" entre nos disciplines respectives. N'y a-t-il pas une autre acception plus rigoureuse ? Je préférerais que l'on parle d' "interdisciplinarité" qui traduit mieux l'osmose nécessaire entre les matières enseignées. »

S. Mappa : « La conjoncture favorise l'hyperspécialisation, la clôture des disciplines, le conformisme de la pensée, l'évitement de l'innovation et du débat. C'est à nous d'agir autrement. »

B. Barbusse : « La pluridisciplinarité nécessite une approche de recherche qui ne soit pas trop spécialisée et valorise donc plus un travail de chercheur généraliste sur la base malgré tout d'une discipline principale. Elle implique forcément l'acquisition d'une culture générale importante sans pour autant être encyclopédique. Elle sous-tend davantage la figure de l'intellectuel (approche générale avec une dose importante de pluridisciplinarité) que de l'expert (approche spécialisée et techniciste ou technicienne). »

D. Glaymann : « Un moyen utile. Un travail exigeant. Un objectif passionnant. »

ACTIVITÉS ET PUBLICATIONS DES MEMBRES DU LARGOTEC

Béatrice Barbusse

Publications :

- ✓ « Entre sport et entreprise, une attirance réciproque », *L'Expansion Management Review*, n°134, septembre 2009.
- ✓ « Le modèle fédéral dans le sport français, un principe fondateur dépassé ? », *Fédéralisme-Régionalisme* (volume 10, 2010 <http://popups.ulg.ac.be/federalisme.htm>)

Communication :

- ✓ « *Les stages, une réponse pertinente aux défis de la professionnalisation des études supérieures ?* » (avec D. Glaymann), Journées scientifiques du Centre Pierre Naville, Université d'Évry Val d'Essonne, « Les universités face à l'insertion professionnelle : quelles conséquences sur la formation et la recherche », 14-15 octobre 2009.

Vincent de Briant

- ✓ « Le fédéralisme sans l'État fédéral. Introduction » (avec Y. Palau) in « Le fédéralisme sans l'État fédéral », *Fédéralisme. Régionalisme*, volume 9 : 2009, numéro 2.
- ✓ « Contribution à l'étude des 'arrangements fédératifs', de l'État fédéral à l'État unitaire décentralisé » in « Le fédéralisme sans l'État fédéral », *Fédéralisme. Régionalisme*, volume 9 : 2009, numéro 2.

Thierry Brugvin

Publication :

- ✓ Compte rendu de la thèse publiée de T. Brugvin, « Les mouvements sociaux face au commerce éthique, une tentative de régulation démocratique du travail, Hermes/Lavoisier, Paris (2007). 402 pp », *Sociologie du travail*, n° 52, par Marie-Emmanuelle Chessel (CNRS), (janvier-mars 2010).

Communications :

- ✓ « *Les limites à la démocratisation des pays en développement dans le cadre de la gouvernance globale libérale* », Colloque international, « Sociologie des mutations, mutations des sociétés », Brazzaville, Congo, 16-19 février 2010.
- ✓ « *Limites et opportunités du commerce équitable* », Médiathèque de Cambrai, 22 février 2010
- ✓ « *Empreinte, forum international pour le futur des marques* », Bordeaux, 21 octobre 2009.

Dominique Glaymann

Communications :

- ✓ « *Les stages, une réponse pertinente aux défis de la professionnalisation des études supérieures ?* » (avec B. Barbusse), Journées scientifiques du Centre Pierre Naville, Université d'Évry Val d'Essonne, « Les universités face à l'insertion professionnelle : quelles conséquences sur la formation et la recherche », 14-15 octobre 2009.
- ✓ Participation à la Table ronde « La crise financière : opportunité ou menace pour la fonction RH ? », Colloque « *Les RH après la crise* », Université Paris V Descartes, 9 mars 2010

Autre activité scientifique :

- ✓ Membre du Comité scientifique du colloque international « *Les stages dans la formation d'ingénieur* » organisé par l'école des Ponts Paris Tech, Marne-la-Vallée, 21-22 juin 2010

Cédric Groulier

Publications :

- ✓ « La distinction de la force contraignante et de la force obligatoire des normes juridiques. Pour une approche duale de la force normative » in Catherine Thibierge (dir.), *La Force normative. Naissance d'un concept*, LGDJ/Bruylant, septembre 2009

- ✓ « L'exercice fédéré des compétences locales. A propos de la fonction de "chef de file" en droit des collectivités territoriales français », à paraître dans la revue *Fédéralisme-Régionalisme*, Université de Liège, Belgique
- ✓ « Peut-on penser la norme juridique sans l'impératif ? », à paraître dans la revue *Droits*

Communication :

- ✓ « Force normative et droit : perspectives épistémologiques », dans le cadre de la présentation de l'ouvrage *La force normative. Naissance d'un concept*, Collège de France, 23 octobre 2009

Philippe Maarek

Publications :

- ✓ *La Communication des élections présidentielles de 2007, participation ou représentation?*, direction de l'ouvrage, L'Harmattan, coll. Communication et civilisation, 2009
- ✓ « La communication politique et l'audiovisuel lors des présidentielles de 2007 » chapitre de *La Communication des élections présidentielles de 2007, participation ou représentation ?*, L'Harmattan, coll. Communication et civilisation, 2009 (avec Brigitte Sebbah)
- ✓ « Communication et médiatisation de l'État », recension (en anglais) de l'ouvrage dirigé par Dominique Marchetti, pour la revue *European Journal of Communication*, N° 24/3, 2009

Communications :

- ✓ « La Communication Politique à l'AIERI : une représentation de la diversité des Sciences de l'Information et de la Communication », Assises des Sciences de l'information et de la communication, « *Monde en mutation : quels enjeux et stratégies pour les Sciences de l'Information et de la Communication ?* », 3-5 décembre 2009
- ✓ « Permanences et ruptures de la campagne pour les élections européennes de 2009 », colloque « *Élections 2009 : challenges pour un système politique européen* », Université du Luxembourg, 11-12 décembre 2009

Autres activités scientifiques :

- ✓ Co-organisateur avec le Professeur Norbert Kersting (Stellenbosch University, Afrique du Sud), de l'atelier "Élections européennes et Internet", sélectionné pour le Symposium International de Luxembourg de l'Association Internationale de Science Politique de 2010 « *Existe-t-il un modèle européen de gouvernance ? Une perspective comparative* », 18 au 20 mars 2010
- ✓ Membre extérieur du comité de promotion de professeurs ("external assessor") en 2009/2010 pour l'Université de Loughborough, Department of Social Sciences (Grande-Bretagne)
- ✓ Membre de la "task force" sur l'internationalisation de l'Association Internationale de Communication (ICA)

Sophia Mappa

Publications :

- ✓ *Les Impensés de la gouvernance. La société civile réponde à la crise ?* Sophia Mappa (Dir.), Paris, Karthala, novembre 2009, 484 pages
- ✓ « Les Impensés de la gouvernance introduction générale » in S. Mappa, *Les Impensés de la gouvernance*, op.cit, pp. 5-60
- ✓ « L'Individu et le collectif à l'heure de la participation de la société civile : une analyse comparée » in S. Mappa, *Les Impensés de la gouvernance*, op.cit, pp. 77-127
- ✓ « Les Apories de l'appropriation », à paraître, in *Coordination Sud et GRET, L'Efficacité de l'aide*, Paris, 2009

Communications et autres activités scientifiques :

- ✓ « Les Apories de l'appropriation » communication au séminaire de Coordination Sud, « *L'Efficacité de l'aide* », Paris, 18 septembre, 2009.
- ✓ « La Société civile », communication au séminaire du Largotec, *La Société civile*, 12 oct. 2009
- ✓ « *Les Apories des techniques quantitatives et de gestion de projet* » in AFITEP, Congrès Francophone de management du projet, Paris, 12-15 Octobre, 2009.
- ✓ « *Les Conditions du changement* » formation, in Starting block, 7-8 Novembre, 2009.
- ✓ « *Les Impensés de la gouvernance* » conférence, ITIRI, Université de Strasbourg, 19 nov. 2009.

- ✓ « *La Dimension éthique dans le projet de solidarité internationale* » in Humanis-ITIRI, Université Régionale de la Solidarité Internationale, Strasbourg, 20-21 Novembre, 2009
- ✓ « *La Démocratie participative* », France inter, *Les 7/9 du week-end*, 30 janvier 2010
- ✓ « *Critique de la démocratie au Nord et au Sud* » séminaire à l'Université de Louvain la Neuve, 9 février 2010
- ✓ « *La Gouvernance vue par les économistes* », séminaire organisé par l'IRD, Paris, 18 fév. 2010

Projet de recherche :

- ✓ La Décentralisation en Mauritanie et au Mali

Martine Meunier

Publication :

- ✓ « Handicapés », « Protection judiciaire de l'enfant », « Sécurité sociale », « RSA », « Chômeurs », fascicules juriste, *Droit des relations sociales en entreprise*, 5^{ème} édition, Éditions LEXIS NEXIS /LITEC

Yves Palau

Publications :

- ✓ « Une Transformation des modes de transaction entre société civile et puissance publique : de l'interdépendance à l'agrégation » dans G. Demuijnck et P. Vercauteren (dir.), *L'État face à la globalisation économique. Quelles formes de gouvernance ?* Paris, Sandre, 2009, pp.187-214.
- ✓ « The Concept of Public Governance within the OECD. A standard for Rationalising Policies » in Dries Lesage and Pierre Vercauteren *Contemporary Global Governance. Multipolarity versus New Discourses on Global Governance*, Brussels, PIE Peter Lang, 2009, pp. 229-252.

Communications :

- ✓ « La Liberté, un nouveau mode de gouvernement ? », communication prononcée lors de la session (SS01.266) « *Gouvernance et normativité : la liberté comme nouveau mode de gouvernement* » lors du 21^{ème} congrès de l'association internationale de science politique, 12-16 juillet 2009, Santiago, Chili.
- ✓ « Une Analyse de la notion de gouvernance au regard des théories de la 'constitution mixte' », communication prononcée lors de la section thématique n°50 « *Que faire des idées en science politique ?* » lors du 10^{ème} congrès de l'association française de science politique, 7-9 septembre 2009, Grenoble.
- ✓ Avec Natalia Cugleşan et Adrian Ivan « Les Transformations dans la prestation de services publics en Roumanie : vers une nouvelle gouvernance du local ? Étude de la décentralisation de l'enseignement scolaire en milieu rural », lors du colloque *Gouverner le local à l'Est de l'Europe. Acteurs publics et acteurs économiques transnationaux*, 26-27 novembre 2009, Centre Marc Bloch, Berlin.
- ✓ « La Gouvernance comme mode de contournement de la démocratie : le cas de la gouvernance de l'Union européenne » colloque *Crise économique et redéfinition de la capacité étatique : vers une nouvelle forme de gouvernance ?*, Université d'Ottawa, 25-26 janvier 2010.
- ✓ « La Citoyenneté européenne sans l'État : quels modes d'expression de la citoyenneté en contexte de gouvernance » communication prononcée lors de la journée d'études *Les modes d'expression de la citoyenneté européenne*, Institut d'études européennes, université catholique de Louvain, 19 mars 2010.

Maurice Trepreau

Publications :

- ✓ « Un PLFSS 2010 à la hauteur des enjeux », *Regards (En3s)* n°37, Janvier 2010 (ISSN 0988-6982), pp. 169-184.
- ✓ « Les Nouvelles relations entre l'État et l'assurance maladie : le cadre institutionnel de la politique de gestion du risque », *Revue de droit sanitaire et social*, novembre-décembre 2009, fascicule 6 (ISSN 0245-9469), pp. 1100-1110.

DU CÔTÉ DES DOCTORANTS

Séminaire de Méthodologie de la recherche

Lundi 28 septembre 2009

✓ « **Qu'est-ce qu'une thèse ?** »

Intervenant, Pierre Vercauteren, Professeur de Sciences politiques, FUCaM, Académie de Louvain, « *Le Doctorat en Belgique, et la recherche en sciences politiques* ».

Lundi 19 octobre 2009

✓ « **Dans quel cadre faire ma thèse ?** »

Intervenant, Dominique Glaymann, Maître de conférences en sociologie, Université Paris Est Créteil, « *Les Entretiens semi-directifs* ».

Vendredi 27 novembre 2009

✓ « **Dans quel cadre faire ma thèse ?** »

Intervenant, Maude Hatano, Docteur en sciences de l'éducation, ingénieur de recherche au Cnam, « *La Question de l'interdisciplinarité* ».

Mardi 8 décembre 2009

✓ « **Quelle méthode scientifique pour ma thèse ?** »

Intervenant, Béatrice Barbusse, Maître de conférences en sociologie, Université Paris Est Créteil, « *L'Insertion professionnelle des doctorants* ».

Lundi 8 février 2010

✓ « **Comment rassembler les matériaux pour ma thèse ?** »

Intervenant, Xavier Pons, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Université Paris Est Créteil, « *L'Accès au terrain et aux sources* ».

Lundi 8 mars 2010

✓ « **Comment structurer ma thèse ?** »

Intervenant, Brigitte Piquard, anthropologue, Maître de conférences associée, Université Paris Est Créteil, senior lecturer à Oxford,

LARGOTEC'INFOS

Mars 2010, n°7

Coordination : Dominique Glaymann (glaymann@u-pec.fr)

Mise en pages : Hamida Berrahal (berrahal@u-pec.fr)

Mise en ligne : Christophe Carrière (carrière@u-pec.fr)

Prochain n° de **LARGOTEC'INFOS** en juin 2010

D'autres informations sur le Largotec sur le site de l'Université Paris Est Créteil à l'adresse suivante : **<http://www.u-pec.fr/largotec/>**